

Assemblée ordinaire du Conseil municipal de Piedmont tenue le 5 septembre 2017 à 20h00, en la salle de l'Hôtel de ville, sous la présidence de son Honneur le Maire, M. Clément Cardin et à laquelle étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers suivants : Claudette Laflamme, Suzanne Nicholson, Pierre Salois, Claude Brunet et Normand Durand

Était absente : Mme Marie-Claire Vachon

### **ORDRE DU JOUR**

1. Acceptation de l'ordre du jour
2. Acceptation du procès-verbal de l'assemblée du 7 août 2017
3. Félicitations à Mme Marine Lewis pour sa performance aux Jeux du Canada – été 2017
4. Remise des prix – Concours Villes et Villages Fleuris  
Catégories
  - a) Unifamiliale
  - b) Multifamiliale
  - c) Exceptionnelle
5. Acceptation des comptes payables au 31 août 2017 ainsi que des comptes payés depuis le 1<sup>er</sup> août 2017
6. Correspondance
  - a) MRC des Pays-d'en-Haut                      Dépôt des procès-verbaux des assemblées du 13 juin 2017 et du 13 juillet 2017
  - b) MRC des Pays-d'en-Haut                      Dépôt de la résolution #CM 204-08-17 appuyant la MRC Vaudreuil-Soulanges quant aux coûts de la Sûreté du Québec
  - c) Centraide Laurentides                      Sollicitation pour demander l'implication des municipalités pour la campagne 2017
  - d) Fondation des maladies du cœur et de L'AVC                      Demande de financement et demande de permis de sollicitation
  - e) MRC des Laurentides                      Dépôt du règlement #329-2017 et de la résolution adoptant ledit règlement concernant le service de transport en commun
  - f) Ministère de la Sécurité publique                      Programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations survenues du 5 avril au 16 mai 2017 dans les municipalités du Québec – élargissement du territoire d'application
7. Rapport du service des travaux publics
8. Rapport du service d'urbanisme
9. Rapport du service de l'environnement
10. Rapport du service des finances
11. Rapport du Comité des ressources humaines

12. Rapport de la Régie d'assainissement des eaux usées Piedmont/Saint-Sauveur
13. Rapport des activités de la Chambre de commerce et de tourisme de la Vallée de Saint-Sauveur
14. Dépôt par la directrice général/greffière du compte-rendu de l'assemblée d'information et de consultation relativement au règlement #757-57-17
15. Règlement #757-57-17 – règlement modifiant le règlement de zonage #757-07 et ses amendements afin de modifier la densité brute autorisée à la zone R-5-213 et à y autoriser les projets intégrés et afin de modifier la grille des usages et normes qui s'y rattache
16. Résolution – embauche de M. Nicolas Mathieu comme personne salariée temporaire à horaire flexible au service des travaux publics
17. Résolution – résultat d'ouverture de soumission – fourniture de sable d'hiver 2017-2018 et octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme
18. Résolution – libération du dépôt de garantie – ponceau - 101, chemin Alpin – 900\$
19. Résolution – libération du dépôt de garantie - ponceau - 709, chemin de la Rivière
20. Résolution – libération du dépôt de garantie – 700 chemin Jean- Adam – 9315-9515 Québec Inc. – 4 800 \$
21. Résolution – demande de subvention – Opération Nez Rouge des Pays-d'en-Haut 2017
22. Résolution – Descendothon de la Fondation autisme Laurentides – 9 septembre 2017
23. Résolution – remise de médaille à Mme Mylène Paquette
24. Résolution – contrat d'entretien de la patinoire pour l'hiver 2017-2018 et l'hiver 2018-2019
25. Résolution – demande de certificat d'autorisation – projet du Domaine de la Ferme Lutfy
26. Résolution – vidanges des fosses septiques reliées aux champs d'épuration communautaires – Beauregard Environnement – 4 501,27 \$
27. Résolution – contribution pour fins de parcs et d'espaces verts – Domaine de la Ferme Lutfy
28. Résolution – mandat à Équipe Laurence, experts-conseils, - étude de faisabilité – alimentation du puits chemin des Carrières
29. Demande de dérogation mineure
  - a) 570, chemin de la Montagne
30. Demande de P.I.I.A.
  - a) Lot 6 126 726, chemin de la Rivière
  - b) 816, chemin du Golf
  - c) Lot 5 494 462, chemin du Rocher
  - d) 724, rue Principale
31. Rapport sur la qualité de l'eau potable
32. Divers
33. Période de questions

34. Levée de l'assemblée

**Acceptation de l'ordre du jour**

12175A-0917

Il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Monsieur Pierre Salois et résolu unanimement que l'ordre du jour soit accepté avec l'ajout du sujet suivant :

- a) Résolution – libération de la garantie bancaire – Complexe Éco-Sports de Piedmont

**ADOPTÉE**

12176-0917

**Acceptation du procès-verbal de l'assemblée du 7 août 2017**

Il est proposé par Madame Claudette Laflamme, appuyé par Monsieur Normand Durand et résolu unanimement que le procès-verbal de l'assemblée du 7 août 2017 soit accepté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

12177-0917

**Résolution – félicitations à Mme Marie Lewis pour sa performance aux Jeux du Canada – été 2017**

**ATTENDU QUE** Mme Marine Lewis, citoyenne de Piedmont, a participé aux Jeux du Canada – été 2017, qui ont eu lieu à Winnipeg, en vélo de montagne.

**ATTENDU QUE** Mme Lewis s'est classée 4<sup>e</sup> en cross-country, 5<sup>e</sup> en sprint et 1<sup>ère</sup> en relai

**DONC**, il est proposé par Madame Suzanne Nicholson, appuyé par Madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont envoie une lettre de félicitations à Mme Lewis pour sa belle performance en vélo de montagne aux Jeux du Canada – été 2017.

**ADOPTÉE**

**Remise des prix – concours Villes et Villages Fleuris**

Dans le cadre du concours Villes et Villages Fleuris, la municipalité souligne d'une façon particulière les efforts des citoyens de Piedmont dans les catégories suivantes : unifamiliale, multifamiliale et exceptionnelle.

**Catégories :**

- |                   |   |
|-------------------|---|
| a) Unifamiliale   | Mme Joane Brady et M. Denis Graus<br>321, chemin des Pins           |
| b) Multifamiliale | Mme Josée St-Laurent et M. Jean Zuccala<br>331, chemin des Sorbiers |
| c) Exceptionnelle | Mme Cathy Desmarais<br>263, chemin du Rocher                        |

12178-0917

**Résolution – acceptation des comptes payables au 31 août 2017 ainsi que des comptes payés depuis le 1<sup>er</sup> août 2017**

**ATTENDU** le certificat de disponibilité émis par la secrétaire trésorière;

Il est proposé par Madame Claudette Laflamme, appuyé par Monsieur Normand Durand et résolu unanimement que les comptes payables au 31 août 2017 au montant de 80 411,59 \$ et les comptes payés depuis le 1<sup>er</sup> août 2017 au montant de 183 567,85 \$ soient acceptés tel que présentés.

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS**

Je soussignée, Caroline Asselin, secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extra budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses décrites de cette résolution sont acceptées par le conseil municipal.

---

Caroline Asselin, secrétaire-trésorière

**Correspondance**

**a) MRC des Pays-d'en-Haut**

Dépôt des procès-verbaux des assemblées du 13 juin 2017 et du 13 juillet 2017.

**b) MRC des Pays-d'en-Haut**

Dépôt de la résolution numéro CM 204-08-17 par laquelle la MRC des Pays-d'en-Haut appuie la MRC Vaudreuil-Soulanges quant aux coûts de la Sûreté du Québec.

**c) Centraide Laurentides**

Lettre de sollicitation pour demander l'implication des municipalités pour la campagne Centraide 2017.

**d) Fondation des maladies du cœur et de l'AVC**

Demande de permis de sollicitation pour du porte en porte sur le territoire de la municipalité.

12179-0917

**Résolution – demande de permis de sollicitation du 21 avril au 20 mai 2018 –  
Fondation des maladies du cœur et de l'AVC**

**ATTENDU QUE** la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC désire solliciter les citoyens de la municipalité de porte en porte par des bénévoles;

**DONC**, il est proposé par Madame Suzanne Nicholson, appuyé par Madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que la municipalité de Piedmont autorise la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC à solliciter les citoyens de Piedmont par du porte en porte entre le 21 avril 2018 et le 20 mai 2018.

Il est bien attendu que la municipalité exigera que les bénévoles soient bien identifiés et enregistré à l'Hôtel de Ville avant le début de la sollicitation.

**ADOPTÉE**

**e) MRC des Laurentides**

Dépôt du règlement numéro 329-2017 et de la résolution adoptant ledit règlement concernant le service de transport en commun intermunicipal.

**f) Ministère de la sécurité publique**

Lettre nous informant de l'élargissement du territoire d'application du Programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations survenues du 5 avril au 16 mai 2017.

### **Rapport du service des travaux publics**

M. Claude Brunet fait rapport des activités du service des travaux publics ainsi qu'un résumé de la réunion du Comité des travaux publics qui s'est tenue le 31 août 2017.

### **Rapport du service d'urbanisme**

Monsieur Normand Durand fait rapport des activités du service d'urbanisme ainsi qu'un résumé de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le 17 août 2017.

### **Rapport du service d'environnement**

En l'absence de Mme Marie Claire Vachon, M. le maire Clément Cardin fait rapport des activités du service d'environnement ainsi qu'un résumé de la réunion du Comité consultatif en environnement qui s'est tenue le 15 août 2017.

### **Rapport du service des finances**

Madame Claudette Laflamme fait un résumé de la réunion du Comité des finances qui s'est tenue le 31 août 2017.

### **Rapport du Comité des ressources humaines**

M. Claude Brunet fait un résumé de la réunion du Comité des ressources humaines tenue le 30 août 2017.

### **Rapport de la Régie d'assainissement des eaux usées Piedmont/Saint-Sauveur**

Monsieur Pierre Salois fait un résumé de la réunion de la Régie d'assainissement des eaux usées Piedmont/Saint-Sauveur tenue le 14 août 2017.

### **Rapport des activités de la Chambre de commerce et de tourisme de la Vallée de Saint-Sauveur**

Monsieur Normand Durand fait un résumé des activités de la Chambre de commerce et de tourisme de la Vallée de Saint-Sauveur.

### **Dépôt par la directrice générale/greffière du compte-rendu de la l'assemblée d'information et de consultation relativement au règlement #757-57-17**

Mme Caroline Asselin, directrice générale/greffière, fait le compte-rendu de l'assemblée publique d'information et de consultation qui s'est tenue le 18 août 2017 relativement au projet de règlement #757-57-17.

12180-0917

### **Résolution – retrait du règlement #757-57-17 modifiant le règlement de zonage #757-07 et ses amendements afin de modifier la densité brute autorisée à la zone R-5-213 et à y autoriser les projets intégrés et afin de modifier la grille des usages et normes qui s'y rattache**

**ATTENDU QUE** la municipalité a adopté le projet de règlement #757-57-17 lors de son assemblée du 7 août 2017;

**ATTENDU QUE** le 28 août dernier, il y a eu une assemblée d'information et de consultation relativement audit règlement;

**ATTENDU QUE** les citoyens intéressés se sont prononcés contre l'adoption dudit

règlement;

**ATTENDU QUE** le conseil ne désire pas poursuivre le processus d'adoption dudit règlement;

**DONC**, il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Madame Suzanne Nicholson et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont mette fin au processus d'adoption dudit règlement #757-57-17.

**ADOPTÉE**

12181-0917

**Résolution – embauche de M. Nicolas Mathieu comme personne salariée temporaire à horaire flexible aux travaux publics**

**ATTENDU QUE** la municipalité a engagé un étudiant aux travaux publics à l'été et que ce dernier est retourné à l'école;

**ATTENDU QUE** le travail de coupe de gazon n'a pas diminué d'intensité;

**ATTENDU QUE** le directeur des travaux publics recommande l'embauche de M. Nicolas Mathieu;

**DONC**, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Monsieur Pierre Salois et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont embauche M. Nicolas Mathieu en tant que personne salariée à horaire flexible aux travaux publics pour la période du 5 septembre au 13 octobre 2017 à raison de 35 heures/semaine.

Son salaire sera celui tel qu'établi dans la convention collective.

**ADOPTÉE**

12182-0917

**Résolution - résultat d'ouverture de soumission – fourniture de sable d'hiver 2017-2018 et octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme**

1. Excavation Miller 2014	53 118,45 \$
2. Lafarge Canada Inc.	54 843,07 \$
3. Uniroc Inc.	55 274,23 \$
4. Excavation R.B. Gauthier Inc.	58 982,18 \$
5. Carrières Laurentienne, division Carrières Uni-Jac Inc.	75 107,42 \$
6. Bauval inc. Division Sables L.G.	75 538,58 \$

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Piedmont a demandé des soumissions publiques pour l'achat, la livraison et la mise en tas de 3,750 tonnes métriques d'abrasif (sable d'hiver);

**DONC**, il y est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Monsieur Pierre Salois et résolu unanimement que le contrat pour l'achat, la livraison et la mise en tas de 3 750 tonnes métriques de sable d'hiver soit octroyé à la compagnie Excavation Miller 2014. étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour le prix de 53 118,45 \$ (taxes incluses) le tout tel qu'amplement détaillé dans sa soumission du 5 septembre 2017.

**ADOPTÉE**

12183-0917

**Résolution – libération du dépôt de garantie – ponceau – 101, chemin Alpin**

**ATTENDU QUE** lors de l'émission du permis de construction, la municipalité a exigé un dépôt pour l'installation d'un ponceau au 101, chemin Alpin;

**ATTENDU QUE** la recommandation de M. André Mongeau, directeur des travaux publics;

**DONC**, il est proposé par Madame Claudette Laflamme, appuyé par Madame Suzanne Nicholson et résolu unanimement que la municipalité autorise la directrice des finances à remettre aux propriétaires Mme Émilie Giard et M. Pascal Barbe, le solde sur le dépôt de garantie, soit la somme de 900 \$, suite à l'installation d'un ponceau au 101, chemin Alpin.

**ADOPTÉE**

12184-0917

**Résolution – libération du dépôt de garantie - ponceau - 709, chemin de la Rivière**

**ATTENDU QUE** lors de l'émission du permis de construction, la municipalité a exigé un dépôt de garantie pour le raccordement du 709, chemin de la Rivière au réseau d'aqueduc municipal et la mise en place d'un ponceau;

**ATTENDU QUE** la recommandation de M. André Mongeau, directeur des travaux publics;

**DONC**, il est proposé par Madame Claudette Laflamme, appuyé par Madame Suzanne Nicholson et résolu unanimement que la municipalité autorise la directrice des finances à remettre le solde sur le dépôt de garantie, soit la somme de 2 256,17\$, aux propriétaires du 709, chemin de la Rivière, soit Mme Caroline Parent et M. Robert Legault.

**ADOPTÉE**

12185-0917

**Résolution – libération du dépôt de garantie – 700 chemin Jean-Adam (A & W) – 9315-9515 Québec Inc. – 4 800 \$**

**ATTENDU QUE** lors de l'émission du permis de construction, la municipalité a exigé un dépôt de garantie pour les travaux de raccordement au réseau d'égout et d'aqueduc exécuté par la compagnie 9315-9515 Québec Inc sur le chemin Jean Adam;

**ATTENDU QUE** M. André Mongeau, directeur des travaux publics, recommande la libération du solde sur ce dépôt de garantie;

**DONC**, il est proposé par Madame Claudette Laflamme, appuyé par Madame Suzanne Nicholson et résolu unanimement que la municipalité autorise la directrice des finances à remettre le solde sur le dépôt de garantie, soit la somme de 4 800 \$, à la compagnie 9315-9515 Québec Inc. suite au raccordement au réseau d'aqueduc et d'égout du 700, chemin Jean-Adam (A & W).

**ADOPTÉE**

12186-0917

**Résolution – demande de subvention – Opération Nez rouge des Pays-d'en-Haut 2017**

**ATTENDU QUE** l'Opération Nez-rouge des Pays-d'en-Haut offrira cette année 15 soirées de raccompagnement entre le 1<sup>er</sup> décembre et le 31 décembre 2017;

**DONC**, il est proposé par Madame Claudette Laflamme, appuyé par Madame Suzanne Nicholson et résolu unanimement que la municipalité accorde une subvention au montant de 500 \$ à Opération Nez rouge des Pays-d'en-Haut pour les aider dans la poursuite de leurs activités.

**ADOPTÉE**

**Résolution – Descendathon de la Fondation autisme Laurentides – 9 septembre 2017**

12187-0917

**ATTENDU QUE** la Fondation autisme Laurentides tiendra une activité le 9 septembre prochain et pour se faire, demande à la municipalité d'utiliser l'accotement d'une section du chemin Avila sur une distance de 500 mètres;

**DONC**, il est proposé par Madame Claudette Laflamme, appuyé par Madame Suzanne Nicholson et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont autorise la Fondation autisme Laurentides à utiliser l'accotement d'une section du chemin Avila sur une distance de 500 lors de l'activité du 9 septembre 2017.

Ledit organisme assurera la surveillance et la sécurité des coureurs et devra s'assurer de ne pas entraver la circulation automobile. Pour ce faire, la municipalité leur prêtera pour l'activité 40 cônes orange.

Ledit organisme devra aviser la Sûreté du Québec, poste des Pays-d'en-Haut, de la tenue de leur activité.

**ADOPTÉE**

12188-0917

**Résolution – remise de médaille à Mme Mylène Paquette**

**ATTENDU QUE** Mme Mylène Paquette participera aux Journées de la culture de la municipalité à la fin du mois de septembre;

**ATTENDU QUE** Mme Paquette est connue pour l'exploit qu'elle a réalisé en traversant l'Atlantique Nord à la rame en solitaire;

**DONC**, il est proposé par Madame Claudette Laflamme, appuyé par Madame Suzanne Nicholson et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont remette un médaillon à Mme Paquette pour sa participation aux Journées de la culture et pour son exploit réalisé en 2013 en traversant l'Atlantique Nord à la rame en solitaire.

**ADOPTÉE**

12189-0917

**Résolution – contrat d'entretien de la patinoire pour l'hiver 2017-2018 et l'hiver 2018-2019**

**ATTENDU QU'**en 2015, la Municipalité de Piedmont a octroyé à la compagnie Aménagement Pro Design le contrat d'entretien de la patinoire située chemin de la Montagne;

**ATTENDU QUE** ledit contrat prévoyait que la municipalité pouvait prolonger ledit contrat pour les années 2017, 2018 et 2019 en autant que l'augmentation ne dépasse pas 2%;

**DONC**, il est proposé par Madame Suzanne Nicholson, appuyé par Madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont prolonge le contrat avec la compagnie Aménagement Pro Design pour l'entretien de la patinoire chemin de la Montagne et ce, pour les années 2017, 2018 et 2019 aux montants suivants :

- 2017-2018 : 10 025,82 \$
- 2018-2019 : 10 221,28 \$

**ADOPTÉE**

12190-0917

**Résolution – mandat à la firme Équiluqs – demande de certificat d'autorisation – projet du Domaine de la Ferme Lutfy**

**ATTENDU QUE** la firme Équiluqs inc. est mandatée par la compagnie 119438



Canada Inc. pour réaliser des plans de services municipaux, soit d'aqueduc, d'égout et drainage de voirie;

**ATTENDU QUE** les plans déposés par Équiluqs inc. et préparés par M. Guy Jobin, ingénieur, le 22 août 2017 sont approuvés par la municipalité;

**DONC**, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Monsieur Pierre Salois et résolu unanimement que la firme Équiluqs Inc. soit autorisée à présenter au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), pour la compagnie 119438 Canada Inc., une demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* pour l'installation de services municipaux prévus au projet du Domaine de la ferme Lutfy sur les lots 2 316 010, lots 2 316 011, lots 2 316 012, lots 2 316 013, lots 2 316 014 et 2 315 693.

Par le fait même, la municipalité atteste qu'elle ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Que Madame Caroline Asselin, directrice générale/greffière soit autorisée à signer tous les documents en ce sens.

### **ADOPTÉE**

12191-0917

#### **Résolution – vidanges des fosses septiques reliées aux champs d'épuration communautaires**

**ATTENDU QUE** la municipalité a demandé des soumissions pour la vidange des fosses septiques qui se déversent dans les champs d'épuration communautaires situés chemin de la Rivière;

**ATTENDU QUE** la compagnie Beaugard Environnement a déposé une offre au montant de 4 501,27 \$ (taxes incluses);

**DONC**, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Monsieur Pierre Salois et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont octroie le contrat pour la vidange des fosses septiques des résidences se déversant dans les champs d'épuration communautaires chemin de la Rivière à la compagnie Beaugard Environnement au prix de 4 501,27 \$ (taxes incluses)

### **ADOPTÉE**

12192-0917

#### **Résolution – contribution pour fins de parcs et d'espaces verts – Domaine de la Ferme Lutfy**

**ATTENDU QUE** le règlement de lotissement numéro 759-07 prévoit que lors de toute opération cadastrale, les propriétaires doivent céder à la municipalité, comme condition préalable à l'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale, une contribution pour fins de parcs, et d'espaces verts;

**ATTENDU QUE** cette contribution peut être faite d'une combinaison d'un don en terrain et d'une partie en argent ;

**ATTENDU QUE** le Domaine de la ferme Lutfy a une superficie de 323 619,2 m<sup>2</sup>;

**ATTENDU QUE** le propriétaire désire faire une demande de lotissement ;

**ATTENDU** la proposition du propriétaire à l'effet de céder à la municipalité un lot ayant une superficie de 1 156,6m<sup>2</sup> ainsi qu'une somme de 85 905 \$

**DONC**, il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont accepte la contribution pour fins de parcs et espaces verts proposée la compagnie 119438 Canada Inc., soit la cession d'un terrain ayant une superficie de 1

156.6m<sup>2</sup>, le tout tel que démontré au plan préparé par la firme Équiluqs en date du 28 août 2017 et approuvé par M. Guy Jobin, ingénieur, ainsi qu'un montant de 85 905 \$ payé comptant.

Que Monsieur le maire et la directrice générale/greffière soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Piedmont ledit contrat pour l'acquisition dudit terrain.

Il est bien attendu que tous les frais relatifs à la cession dudit terrain seront à la charge de la compagnie 119438 Canada inc.

#### **ADOPTÉE**

12193-0917

#### **Résolution – mandat à Équipe Laurence, experts-conseils – étude de faisabilité – alimentation du puits chemin des Carrières**

**ATTENDU QUE** le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a demandé à la Municipalité de Piedmont d'administrer le réseau d'aqueduc de M. Marc-André Filion situé sur le chemin des Perches;

**ATTENDU QUE** la municipalité désire exécuter des travaux de prolongement de son réseau d'aqueduc jusqu'au chemin des Perches ainsi qu'au remplacement de la conduite dudit chemin des Perches;

**ATTENDU QU'**une demande de subvention a été déposée auprès du Fonds Chantiers Canada-Québec;

**ATTENDU QUE** des études doivent être entreprises pour valider la faisabilité d'alimenter ce prolongement par un puits existant acquis par la municipalité de la compagnie Labrador Laurentienne Inc.;

**DONC**, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Monsieur Pierre Salois et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont mandate la firme Équipe Laurence, experts-conseils, à faire une étude de faisabilité de la source d'eau ayant appartenu à Labrador Laurentienne Inc. et maintenant propriété de la municipalité, pour des honoraires de 6 500 \$, plus taxes, le tout tel qu'amplement détaillé dans son offre de services du 19 juin 2017.

#### **ADOPTÉE**

12194-0917

#### **Résolution – Demande de dérogation mineure 570, chemin de la Montagne**

**ATTENDU QUE** le propriétaire du 570, chemin de la montagne a déposé une demande de modification à la dérogation mineure accordée en avril 2017;

**ATTENDU QUE** lors de la demande de dérogation, le conseil municipal a exigé qu'une haie de cèdres soit plantée entre la piscine et le chemin de la Montagne afin de camoufler ladite piscine à l'année;

**ATTENDU QUE** suite à l'acceptation de la dérogation, le propriétaire a exécuté les travaux sans permis et a finalement implanté la piscine très près d'un mur de soutènement;

**ATTENDU QUE** la proximité du mur rend impossible, selon le propriétaire, la plantation d'une haie de cèdres tel qu'exigé;

**ATTENDU QUE** le propriétaire demande d'installer un treillis avec des vignes à la place de la haie de cèdres;

**ATTENDU QUE** les membres du comité considèrent que les travaux ayant été faits sans permis, la responsabilité du propriétaire est de respecter les conditions émises par le conseil;

**ATTENDU QUE** d'autres propriétaires se sont vus exiger cette condition particulière et que les plantations ont été effectuées;

**ATTENDU** les recommandations défavorables du Comité consultatif d'urbanisme;

**DONC**, il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Madame Suzanne Nicholson et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont **REFUSE** la demande de modification à la dérogation mineure pour le 570, chemin de la Montagne accordée le 3 avril 2017 concernant l'installation d'un treillis avec des vignes à la place de la haie de cèdres entre la piscine et le chemin de la Montagne.

### **ADOPTÉE**

12195-0917

#### **Résolution- Demande de P.I.I.A.** **Lot 6 126 726, chemin de la Rivière**

**ATTENDU QUE** le propriétaire du lot 6 126 726 situé sur le chemin de la Rivière a déposé une demande afin de construire une résidence unifamiliale sur ledit terrain;

**ATTENDU QUE** le revêtement extérieur sera en bois (Maibec) de couleur brunet et que la toiture sera en bardeaux d'asphalte de couleur « noire 2 tons »;

**ATTENDU QUE** de la pierre sera aussi utilisée en façade principale;

**ATTENDU QUE** la toiture comportera plusieurs versants et jeux de volumes;

**ATTENDU QUE** le bâtiment comprend des décrochés et des éléments architecturaux ajoutant du volume au bâtiment, évitant ainsi une trop grande linéarité;

**ATTENDU QUE** l'architecture générale du bâtiment est de qualité;

**ATTENDU QUE** les matériaux et couleurs sont sobres et s'agencent avec l'environnement;

**ATTENDU QUE** le bâtiment est isolé et dans un secteur à faible taux de développement;

**ATTENDU** les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

**DONC**, il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Madame Suzanne Nicholson et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont **ACCEPTE** la demande d'analyse des critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 6 126 726 situé sur le chemin de la Rivière, le tout en conformité avec la demande déposée le 3 août 2017.

### **ADOPTÉE**

12196-0917

#### **Résolution – Demande de P.I.I.A.** **816, chemin du Golf**

**ATTENDU QUE** le propriétaire du 816, chemin du Golf a déposé une demande afin de construire une remise à jardin;

**ATTENDU QUE** les revêtements (et couleurs) de la remise seront identiques à ceux de la maison;

**ATTENDU QUE** la remise sera camouflée de la rue par une haie de cèdres;

**ATTENDU QUE** la façade principale ne comporte qu'une porte;

**ATTENDU QU'**il serait souhaitable d'ajouter minimalement une fenêtre;

**ATTENDU** les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

**DONC**, il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Madame Suzanne Nicholson et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont **ACCEPTE** la demande d'analyse des critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une remise à jardin au 816, chemin du Golf, le tout en conformité avec la demande déposée le 9 août 2017 à la condition qu'une fenêtre de bonne dimension soit ajoutée à la façade principale du bâtiment accessoire et que le bâtiment soit construit à l'arrière d'une haie de cèdres.

#### **ADOPTÉE**

12197-0917

#### **Résolution – demande de P.I.I.A.** **Lot 5 494 462, chemin du Rocher**

**ATTENDU QUE** le propriétaire du lot 5 494 462 situé sur le chemin du Rocher, a déposé une demande afin de construire une résidence unifamiliale sur ledit lot;

**ATTENDU QUE** le revêtement extérieur sera en bois de couleur brune et en pierres de couleur grise;

**ATTENDU QUE** la toiture sera en bardeaux d'asphalte de couleur « noire 2 tons »;

**ATTENDU QUE** les ouvertures seront en aluminium de couleur grise;

**ATTENDU QUE** l'architecture comprend plusieurs jeux de volumes, avancées de toitures et plusieurs autres éléments architecturaux, assurant ainsi une apparence de qualité supérieure;

**ATTENDU QUE** les matériaux et couleurs s'agencent à l'environnement mais aussi aux bâtiments du secteur;

**ATTENDU QUE** les dimensions et volume du bâtiment assurent l'intégration du bâtiment au cadre bâti du secteur;

**ATTENDU QUE** le bâtiment sera implanté afin de s'intégrer à la topographie du terrain, tout en devant respecter les normes concernant les pentes fortes;

**ATTENDU** les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

**DONC**, il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Madame Suzanne Nicholson et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont **ACCEPTE** la demande d'analyse des critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 5 494 462 situé sur le chemin du Rocher, le tout en conformité avec la demande déposée le 15 août 2017.

#### **ADOPTÉE**

12198-0917

#### **Résolution – demande de P.I.I.A.** **724, rue Principale**

**ATTENDU QUE** le propriétaire du 724 Principale a déposé une demande afin d'agrandir le bâtiment commercial;

**ATTENDU QUE** le revêtement extérieur de l'agrandissement sera en bois de couleur brune, en crépi acrylique de couleur grise et en pierres;

**ATTENDU QUE** le revêtement de la toiture sera en bardeaux d'asphalte de couleur noire;

**ATTENDU QUE** le propriétaire du bâtiment avait déjà faite une demande d'agrandissement mais que les travaux ne s'étaient jamais réalisés;

**ATTENDU QUE** la porte de garage actuelle sera remplacée par des fenêtres;

**ATTENDU QU'**une nouvelle porte de garage sera installée à la gauche du bâtiment et que cette portion du bâtiment sera plus avancée que le reste, créant ainsi du volume;

**ATTENDU QUE** dans la partie plus reculée, une toiture sera installée afin de protéger l'entrée du bâtiment;

**ATTENDU QUE** les travaux rehausseront l'apparence du bâtiment;

**ATTENDU QUE** l'architecture s'agencera avec les bâtiments du secteur;

**ATTENDU** les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

**DONC**, il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Madame Suzanne Nicholson et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont **ACCEPTE** la demande d'analyse des critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des travaux d'agrandissement au bâtiment commercial situé au 724, rue Principale, le tout en conformité avec la demande déposée le 16 août 2017

## **ADOPTÉE**

### **Rapport sur la qualité de l'eau potable**

La Municipalité de Piedmont a procédé, par mesure de précaution, à la chloration de l'eau potable. Il s'agit d'une quantité de chlore très minime et seulement des traces peuvent se retrouver dans l'eau du robinet. La Municipalité de Piedmont reconnaît que l'eau de l'aqueduc municipal a une dureté moyenne, comme toutes les eaux potables provenant des puits sur l'ensemble du territoire des Laurentides.

Il est bon de souligner que la Municipalité de Piedmont procède à la chloration de son eau potable suite aux exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques.

En août, l'eau du puits de la Ville de Saint-Sauveur a présenté une anomalie. En effet, les tests ont démontré la présence d'entérocoques. Comme les eaux potables de Saint-Sauveur et de Piedmont peuvent se mélanger à un certain moment dans les conduites, le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a demandé à la municipalité de Piedmont la confirmation que le système de désinfection de la Municipalité de Piedmont est efficace à 99.99% pour l'enlèvement de ces virus.

Les tests d'eau de la municipalité de Piedmont n'ont pas démontré de trace de contamination. Cependant, par mesure de prévention, Piedmont fait présentement préparer les documents exigés par le RQEP (Règlement sur la qualité de l'eau potable) nécessaires au MDDELCC pour documenter que le système de désinfection est efficace à 99.99%.

### **Période de questions**

Le Conseil prend bonne note des questions posées par les personnes présentes et Monsieur le maire répond aux questions. Les réponses qui ne peuvent être données ce jour, le seront lors d'une prochaine assemblée.

**Divers**

**Résolution – libération de la garantie bancaire – Complexe Éco-Sports de Piedmont**

12199-0917

**ATTENDU** le contrat intervenu entre le Complexe Éco-Sports de Piedmont et la municipalité;

**ATTENDU QUE** le Complexe Éco-Sports de Piedmont a déposé une garantie bancaire de 50 000 \$ pour garantir ses engagements de construction;

**ATTENDU QUE** les travaux de construction sont terminés sauf l'abri pour les toilettes qui devra être terminé dans la prochaine année

**ATTENDU QUE** le Complexe Éco-Sports de Piedmont demande la libération de la garantie bancaire;

**DONC**, il proposé par Madame Claudette Laflamme, appuyé par Madame Suzanne Nicholson et résolu unanimement de libérer la garantie bancaire au montant de 50 000 \$ déposée par le Complexe Éco-Sports de Piedmont le 9 février 2017.

**ADOPTÉE**

12200-0917

**Levée de l'assemblée**

À 21h00, considérant que tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés, il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Monsieur Pierre Salois et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
**CLÉMENT CARDIN,**  
Maire

\_\_\_\_\_  
**CAROLINE ASSELIN**  
Directrice générale et greffière

Je, Clément Cardin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
**CLÉMENT CARDIN**  
Maire